

Renouvellements d'agrément des Centres de validation des compétences

A.Gt 23-12-2010

M.B. 14-02-2011

- 1) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'ouvrier boulanger-pâtissier et de coiffeur/coiffeuse est accordé au Centre de validation des compétences « Formation P.M.E. Luxembourg », rue de la Scierie 32, à 6800 Libramont.
- 2) Le renouvellement d'agrément pour le métier de peintre industriel est accordé au Centre de validation des compétences « FOREm Formation Pigments », quai du Pont Canal 5, à 7110 Strépy-Bracquenies.
- 3) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'aide-comptable est accordé au Centre de validation des compétences « FOREm Formation Nivelles » rue du Progrès 5, à 1400 Nivelles.
- 4) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'opérateur call-center est accordé au Centre de validation des compétences « FOREm Formation Centre de Mouscron », rue du Midi 61B, à 7700 Mouscron.
- 5) Le renouvellement d'agrément pour les métiers de couvreur, de maçon, de carreleur et d'installateur sanitaire est accordé au Centre de validation des compétences « FOREm Formation Centre Construction de Verviers », rue des Chapeliers 128, à 4800 Ensival.
- 6) Le renouvellement d'agrément pour le métier de coiffure est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation des compétences coiffure-coach (Liège) », rue Pré du Cygne 2, à 4020 Bressoux.
- 7) Le renouvellement d'agrément pour le métier de coiffure est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation des compétences coiffure-coach (Charleroi) », boulevard Tirou 209/211, à 6000 Charleroi.
- 8) Le renouvellement d'agrément pour le métier de monteur frigoriste est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation des compétences de l'enseignement de promotion sociale Sud-Luxembourg », chemin de Weyler (aile 5) 2, à 6700 Arlon.



9) Le renouvellement d'agrément pour le métier de mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers est accordé au Centre de validation des compétences « Autoform », rue Saint-Nicolas 68, à 4000 Liège.

10) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'aide-comptable est accordé au « Centre de validation Bruxelles Formation Bureau & Services », place Rouppe 16, à 1000 Bruxelles.

11) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'installateur électricien résidentiel est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation du CFPME de Dinant », rue Fétis 61, à 5500 Dinant (Bouvignes).

12) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'employé administratif est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation du Château », rue du Château Massart 70, à 4000 Liège.

Les arrêtés ci-dessus entrent en vigueur le 23 décembre 2010.

